

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'installation d'une climatisation à la maison de santé de Murat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que les demandes de professionnels de la maison de santé de Murat d'installer un système de climatisation ;

Considérant les offres des sociétés BT3P et ENT VILLARET ;

Considérant l'offre de la société BT3P comme économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 opération n°155 – Travaux sur bâtiments, article 21352 – Installations générales, agencements et aménagements de constructions bâtiments privés ;

DECIDE

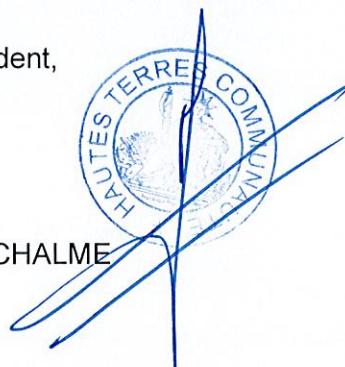
Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société BT3P, située 6 rue du Commerce 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE, pour l'installation d'une climatisation à la maison de santé de Murat pour un montant HT de 17 992.40 € soit 21 590.88 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

The image shows a blue ink signature of Didier ACHALME written over a circular official seal. The seal contains the text 'HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ' around the perimeter and a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.